



PRÉFET DE L'ISÈRE

Projet de requalification urbaine de «Recoin»  
Commune de Chamrousse

Mise en compatibilité du SCoT de la région urbaine grenobloise

Examen conjoint des personnes publiques associées  
Procès verbal de la réunion du 23 mars 2017 – 9 h 30

Par courrier ci-joint en date du 16 février 2017, accompagné d'un dossier numérique, les personnes publiques associées ont été conviées à participer à la réunion d'examen conjoint mentionnée ci-dessus.

Excusés : - le syndicat mixte du SCoT du Grand Rovaltain (lettre du 24/02/17)  
- la Chambre d'agriculture de l'Isère (courriel du 17/03/17)

Cadre législatif : article L.143-44 du code de l'urbanisme

Objet : La procédure dite de déclaration de projet pour la mise en compatibilité du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la région urbaine de Grenoble prévoit la tenue d'une réunion d'examen conjoint réunissant les personnes publiques associées (ppa), leur permettant de formuler leurs observations ou avis sur le projet de requalification urbaine de Chamrousse.

Aucune des personnes publiques associées régulièrement convoquées par lettre du 16 février 2017 n'étant présente, il n'y a donc pas eu d'observations enregistrées sur le projet concernant la mise en compatibilité du SCoT dans le cadre de l'examen conjoint.

Par ailleurs, les personnes publiques associées n'ont pas transmis d'avis écrit sur le projet, hormis la lettre ci-jointe de la Chambre d'agriculture en date du 22/03/17.

Fait et clos à Grenoble le 6 avril 2017

le chargé de planification  
de la DDT de l'Isère

Serge Carcian



PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction Départementale des Territoires

Service aménagement sud-est

Affaire suivie par : Serge CARCIAN

Tél. : 04 56 59 46 24

Fax : 04 56 59 46 04

Courriel : serge.carcian@isere.gouv.fr

Grenoble le 16 FEV. 2017

Madame la directrice départementale des territoires

à

Destinataires in fine

Objet : Projet de requalification du secteur du Recoin – Commune de Chamrousse  
Réunion d'examen conjoint- mise en compatibilité du SCoT

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article L.143-44 du code de l'urbanisme, la réunion portant sur l'examen conjoint du dossier de mise en compatibilité du SCoT de la région urbaine grenobloise dans le cadre de la déclaration d'utilité publique de l'opération de requalification du secteur de «Recoin» sur la commune de CHAMROUSSE, aura lieu le :

**Judi 23 mars 2017 à 9h30 en salle 101**

dans les locaux de la DDT de l'Isère - 17 Boulevard Joseph Vallier – 38 000 Grenoble

Vous voudrez bien me confirmer votre participation en me précisant le nom et la qualité des personnes qui assisteront à cette séance.

Un seconde réunion consacrée à la mise en compatibilité du PLU aura lieu à l'issue de cette séance avec les personnes publiques concernées.

Les personnes publiques associées qui ne pourront être représentées auront la possibilité de transmettre leurs observations par écrit à l'adresse de la DDT (service aménagement sud-est) avant la date de la réunion.

Les procès verbaux (intégrant également les avis reçus) qui seront établis à l'issue de ces réunions d'examen conjoint seront versés parmi les pièces obligatoires de l'enquête publique prévue à l'article pré-cité.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice départementale

Le directeur départemental adjoint  
des territoires

Didier JOSSO

PJ : 1 CD-Rom du projet du « Recoin »

Destinataires (réunion de 9h30) :

1) Personnes publiques invitées au titre du SCoT (articles L.132-7- L.132-8-L.143-16 et L.143-44 du code de l'urbanisme)

- Monsieur le préfet de l'Isère,
- Monsieur le président du conseil régional,
- Monsieur le président du conseil départemental,
- Monsieur le président de la communauté de communes du pays du Grésivaudan,  
(au titre de ses compétences en matière de programme local de l'habitat et d'autorité organisatrice de la mobilité),
- Monsieur le président de la chambre de commerce et d'industrie,
- Monsieur le président de la chambre des métiers,
- Monsieur le président de la Chambre d'agriculture, *excusé.*
- Monsieur le président de l'établissement public du SCoT de la région urbaine de Grenoble,
- Monsieur le président du syndicat mixte des transports en commun (SMTC) de l'agglomération grenobloise,
- Monsieur le président de la communauté d'agglomération du pays voironnais en tant qu'autorité organisatrice des transports,
- Monsieur le président de l'établissement public du SCoT Métropole-Savoie,
- Monsieur le président de l'établissement public du SCoT Pays de Maurienne,
- Monsieur le président de la communauté de communes de l'Oisans,
- Monsieur le président de l'établissement public du SCoT du Grand Rovaltain, *excusé.*
- Monsieur le président du Syndicat mixte du SCoT de Rives du Rhône,
- Monsieur le président du Syndicat mixte du SCoT du Nord -Isère,
- Monsieur le président du Syndicat mixte du SCoT de l'avant-pays savoyard,
- Monsieur le président de la communauté de communes Cœur de chartreuse au titre du PLUi valant SCoT en cours d'élaboration.



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
ISÈRE

Réf : CG/MD

Dossier suivi par :

Camille GRASSIES

Téléphone : 04 76 20 68 79

Mail : camille.grassies@isere.chambagri.fr

**Direction Départementale des Territoires**  
**17 bd Joseph Vallier**  
**BP 45**  
**38040 GRENOBLE CEDEX 9**

**Le Président,**

**Chambre d'Agriculture de l'Isère**

40, avenue Marcelin Berthelot

CS 92608

38036 Grenoble CEDEX 2

Tél : 04 76 20 68 68

Fax : 04 76 33 38 83

Email : accueil@isere.chambagri.fr

À Grenoble, le 22 mars 2017

A l'attention de Madame La directrice départementale,

**Objet : Examen conjoint des dossiers de mise en compatibilité du PLU communal de Chamrousse et du SCoT de la RUG dans le cadre de la DUP de l'opération de requalification du secteur du « Recoin »**

385 A, route de Saint Marcellin  
38160 Chatte  
Tél : 04 76 38 23 00 | Fax : 04 76 38 18 82  
Email : accueil.chatte@isere.chambagri.fr

34-36 avenue des plantations  
Route de Ponnas  
38350 La Mure  
Tél : 04 76 30 90 07 | Fax : 04 76 81 15 43  
Email : accueil.lamure@isere.chambagri.fr

7, place du Champ de Mars  
38110 La Tour du Pin  
Tél : 04 74 83 25 00 | Fax : 04 74 83 25 19  
Email : accueil.tourdupin@isere.chambagri.fr

15, rue Charles Lindbergh  
ZAC Grenoble Air Parc  
38590 Saint-Etienne de Saint-Geoirs  
Tél : 04 76 93 79 50 | Fax : 04 76 06 42 23  
Email : accueil.stgeoirs@isere.chambagri.fr

27 rue Denfert Rochereau  
38200 Vienne  
Tél : 04 74 85 94 29  
Email : accueil.vienne@isere.chambagri.fr

Madame,

Nous avons reçu pour avis en date du 23 février 2017, le dossier relatif au projet de requalification urbaine et de développement économique du pôle touristique dans le secteur du « Recoin » sur la commune de Chamrousse, emportant mise en compatibilité du PLU communal de Chamrousse et du SCoT de la RUG.

Nous nous étions prononcés favorablement sur ce projet dans l'avis rendu en date du 9 décembre 2016.

En effet, aucune exploitation agricole n'est localisée de manière permanente sur le territoire communal, l'activité agricole relevant uniquement d'activités pastorales. Ces activités se développent en saison estivale essentiellement sur le domaine skiable. Si le projet tel que présenté supprime environ 200 m<sup>2</sup> de surface pâturable, il reste néanmoins compatible avec les objectifs de protection des terres agricoles et pastorales, en prévoyant notamment de se concentrer sur la requalification urbaine et en circonscrivant l'extension urbaine au secteur non-exploité. La suppression de 200 m<sup>2</sup> de surface pâturable n'ayant effectivement pas d'impact significatif sur l'activité pastorale communale.

Aussi, la Chambre d'agriculture émet un **avis favorable** sur les dossiers de mise en compatibilité du PLU communal de Chamrousse et du SCoT de la région urbaine grenobloise, s'inscrivant dans le cadre de la déclaration d'utilité publique de l'opération de requalification du secteur de « Recoin » sur la commune de Chamrousse.



www.afnor.org  
Conseil-Formation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Établissement public

loi du 31/01/1924

Siret 18381001900038

APE 9411Z

[www.isere.chambres-agricultures.fr](http://www.isere.chambres-agricultures.fr)





Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

**Jean-Claude DARLET**

**Chambre d'Agriculture de l'Isère**  
40, avenue Marcelin Berthelot  
CS 92608  
38036 Grenoble CEDEX 2  
Tél : 04 76 20 68 68  
Fax : 04 76 33 38 83  
Email : [accueil@isere.chambagri.fr](mailto:accueil@isere.chambagri.fr)

385 A, route de Saint Marcellin  
38160 Chatte  
Tél : 04 76 38 23 00 | Fax : 04 76 38 18 82  
Email : [accueil.chatte@isere.chambagri.fr](mailto:accueil.chatte@isere.chambagri.fr)

34-36 avenue des plantations  
Route de Ponnassas  
38350 La Mure  
Tél : 04 76 30 90 07 | Fax : 04 76 81 15 43  
Email : [accueil.lamure@isere.chambagri.fr](mailto:accueil.lamure@isere.chambagri.fr)

7, place du Champ de Mars  
38110 La Tour du Pin  
Tél : 04 74 83 25 00 | Fax : 04 74 83 25 19  
Email : [accueil.tourdopin@isere.chambagri.fr](mailto:accueil.tourdopin@isere.chambagri.fr)

15, rue Charles Lindbergh  
ZAC Grenoble Air Parc  
38590 Saint-Etienne de Saint-Geoirs  
Tél : 04 76 93 79 50 | Fax : 04 76 06 42 23  
Email : [accueil.stgeoirs@isere.chambagri.fr](mailto:accueil.stgeoirs@isere.chambagri.fr)

27 rue Denfert Rochereau  
38200 Vienne  
Tél : 04 74 85 94 29  
Email : [accueil.vienne@isere.chambagri.fr](mailto:accueil.vienne@isere.chambagri.fr)



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Établissement public

loi du 31/01/1924

Siret 18381001900038

APE 9411Z

[www.isere.chambres-agriculture.fr](http://www.isere.chambres-agriculture.fr)

